

Financement des TPE – France • 2ème trimestre 2020

Les crédits de trésorerie en forte hausse sous l'effet des prêts garantis par l'État (PGE)

À fin juin 2020, l'encours de crédits aux TPE atteint 337,5 milliards d'euros, en hausse de 15,5 % sur un an, porté en particulier par les crédits de trésorerie dont l'encours a plus que doublé depuis le trimestre précédent (41,7 milliards d'euros après 20,9 milliards d'euros). Les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers continuent quant à eux de progresser à un rythme soutenu (respectivement +9,6 % et +7,7 % après +10,2 % et +7,9 % au trimestre précédent).

Les incidences du mécanisme de prêts garantis par l'État (PGE) sont fortement perceptibles depuis mi-mars 2020. Les flux de crédits aux TPE s'établissent à un niveau très élevé (35,2 milliards d'euros, après 18,3 milliards en mars). Dans le détail, ces flux sont principalement portés par les crédits de trésorerie (23,2 milliards).

Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros en France remonte à 1,09 % en juin, après avoir fortement baissé au début du trimestre (0,84 % en avril puis 0,69 % en mai après 1,70 % en mars), restant cependant à un niveau toujours très inférieur à ceux pratiqués dans les autres grands pays de la zone euro.

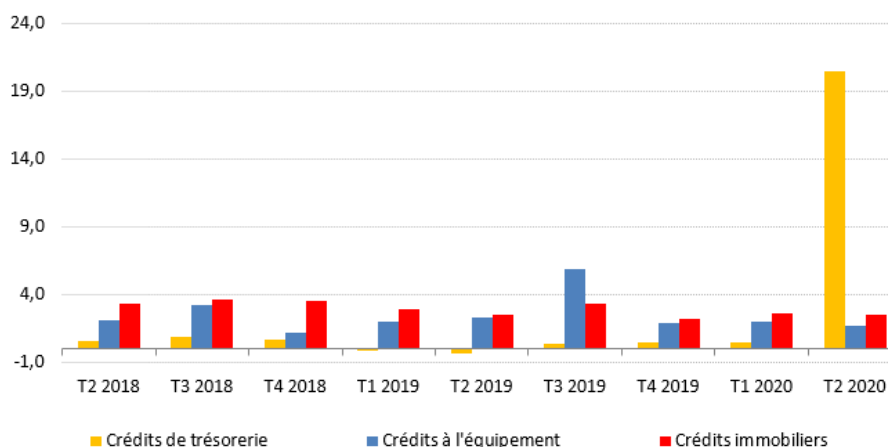
Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Taux de croissance annuels		
	Encours T2 2020	T1 2020	T2 2020
Total crédits	337,5	8,8 %	15,5 %
crédits de trésorerie, affacturage inclus	41,7	5,2 %	109,4 %
crédits à l'équipement	147,8	10,2 %	9,6 %
crédits immobiliers	148,0	7,9 %	7,7 %

Variation d'encours des crédits aux TPE

(en milliards d'euros)

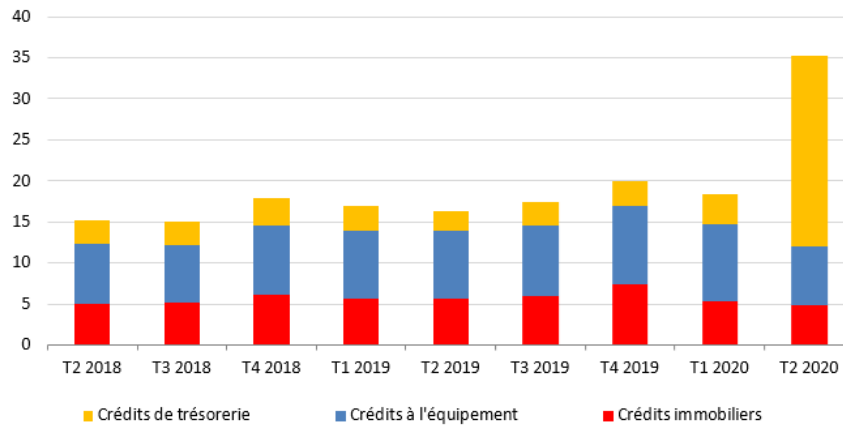


Remarque : les données sont corrigées des variations saisonnières pour les crédits de trésorerie

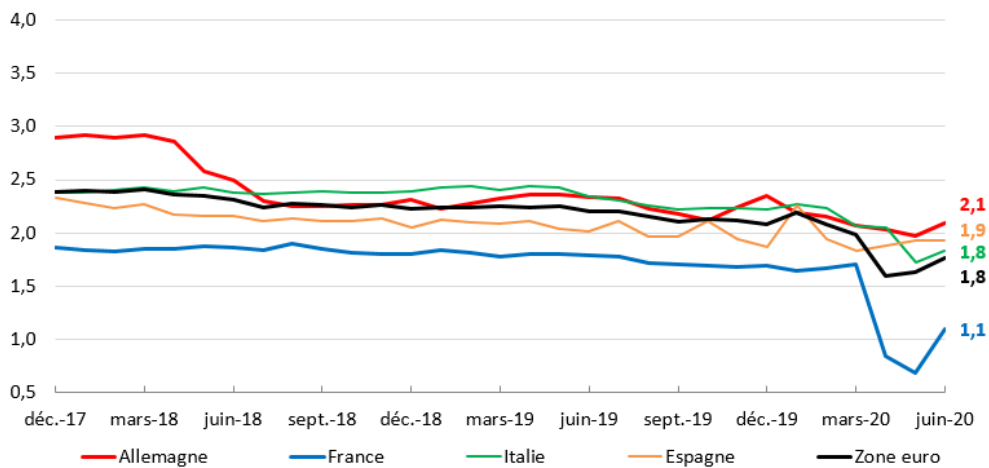


Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

